AS/HO

### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2009- 158 /PRES/PM/MSL/MEF portant adoption du plan d'action de mise en œuvre de la politique nationale du sport et son document de plaidoyer

Visa F 0166 18-03-09

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n°2008-517/PRES/PM du 03 septembre 2008 portant remaniement du Gouvernement;

VU le décret n°2007-424/PRES/PM/SGG-CM du 13 juillet 2007 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU le décret n° 2006-673/PRES/PM/MSL du 29 décembre 2006 portant organisation du Ministère des sports et des loisirs;

Sur rapport du Ministre des sports et des loisirs ;

Le · · Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 février 2009;

### **DECRETE**

ARTICLE 1: Sont adoptés le plan d'action de mise en œuvre de la politique nationale du sport et son plaidoyer dont les textes sont joints en annexe au présent décret.

### ARTICLE 2:

Le Ministre des sports et des loisirs et le Ministre de l'économie et des finances sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 30 mars 2009

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGQ

Le Ministre l'économie et des finances

Le Ministre des sports et des loisirs

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Mori Aldiouma Jean-Pierre PALM

# PLAN D'ACTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE SPORT

Période : 2009-2013



# SOMMAIRE

	Page	es
SIGLES 1	ET ABREVIATIONS :	3
	DUCTION :	4
I. L'I	ETAT DES LIEUX :	3
II.	LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTIONS ET LES AXES D'INTERVENTION:	8
III.	LES ACTIONS PRIORITAIRES DANS LES DIFFEREN COMPOSANTES DE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET RESULTATS ATTENDUS :	BLU
rv.	LE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS :	19
v.	LES MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE :	20
V1.	LE CADRE LOGIQUE DES ACTIONS PRIORITAIRES :	23
VII.	LE CADRE PROGRAMMATIQUE DU PLAN D'ACTIONS :	36
VIII	I. LE COÛT ESTIMATIF :	42
CONCL	LUSION ;	43



# SIGLES ET ABREVIATIONS

AG:

Assemblée Générale

CAN:

Coupe d'Afrique des Nations

CNOSB:

Comité National Olympique et des Sports Burkinabé

CVD:

Comité Villageois de Développement

DAF:

Direction de l'Administration des Finances

DEP:

Direction des Etudes et de la Planification

DFNPSL:

Direction du Fonds National pour la Promotion du Sport et des Loisirs

DGRI:

Direction Générale de la Réglementation et des Infrastructures

DGS:

Direction Générale des Sports

DREBA:

Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de

l'Alphabétisation

DR/MESSRS: Direction Régionale des Enseignements Secondaire,

Supérieur et de la Recherche Scientifique

INJEPS:

Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et des

Sports

OSEP:

Organisation du Sport à l'Ecole Primaire

PDR:

Plan de Développement Régional

PNS:

Politique Nationale de Sport

PTFs:

Partenaires Techniques et Financiers

PV:

Procès Verbal

STAPS:

Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

USSU-BF:

Union des Sports Scolaires et Universitaires du Burkina Faso

3

### INTRODUCTION

Le présent Plan d'Actions qui couvre la période quinquennale 2009 - 2013 est le document d'opérationnalisation de la Politique Nationale de Sport adoptée par décret n°2007 590/PRES/PM/MSL/MEF du 25 septembre

L'objectif global défini par la PNS est de faire du secteur sport un outil de développement social et économique, un moyen de rayonnement international et un facteur de renforcement de la coopération avec les autres nations.

Il s'exprime à travers les trois grands domaines d'intervention suivants :

- le sport pour tous
- le sport de compétition et de haut niveau
- les cadres d'évolution et les conditions de pratique du sport.

Ce document de mise en œuvre de la PNS est le fruit d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs du sport au Burkina Faso.

Il se veut un document de référence visant à cibler les actions du département chargé des sports ainsi que celles de ses partenaires.

Sa mise en œuvre devrait également adopter une approche s'appuyer sur les principes et facteurs de réussite participative et suivants:

- la concertation permanente entre l'ensemble des acteurs;
- la cohérence entre les actions retenues et le niveau des engagements
- la transparence dans les prises de décisions ainsi que dans la conduite des projets et programmes.

Il s'agira à cet effet de le vulgariser à travers l'élaboration d'un plan de communication et la mise en place de mécanismes de coordination et de suivi-évaluation.

Le plan d'actions quinquennal de mise en œuvre de la PNS est structuré autour des six (6) points suivants:

- l'Etat des lieux
- les objectifs du plan d'actions
- · les actions prioritaires dans les différentes composantes de développement du sport
- le financement du plan d'actions
- les mécanismes de mise en œuvre
- le cadre programmatique ainsi que la programmation 2009 -2013



### I. L'ETAT DES LIEUX

Les activités physiques et sportives au Burkina Faso sont pratiquées presque par toutes les couches sociales mais de façon plus ou moins informelle.

Le sport de compétition est caractérisé notamment par l'amateurisme dans son organisation et dans sa gestion. Il en résulte des performances qui ne s'inscrivent pas dans la durée.

Il est en outre confronté à des insuffisances en ressources humaines, financières, infrastructurelles et matérielles.

### 1.1 Le sport pour tous

Il se particularise par l'existence de pratiques informelles au niveau de certains services publics et privés et des communautés de base.

Ces pratiques sont entre autres, le cross populaire, le jogging, le vélo, la pétanque, la marche, le football, le volleyball, le basketball, la lutte traditionnelle et le tir à l'arc dans certaines régions comme au Sud Ouest et au Centre Sud.

On relève les insuffisances suivantes :

- la faible utilisation des jeux et sports traditionnels ;
- le coût élevé des équipements et du matériel sportif;
- le manque d'infrastructures sportives de proximité et la mauvaise gestion de l'existant ;
- l'insuffisance du personnel d'encadrement ;
- l'inexistence de prise en charge médicale des accidents ;
- la faible structuration du secteur ;
- la prise en compte insuffisante du secteur sport dans les projets et programmes de développement des structures décentralisées (régions, communes urbaines et rurales);
- la méconnaissance des bienfaits du sport est également un frein à sa promotion.

Cependant, on note les atouts ci-après :

- l'implantation d'infrastructures sportives par le Projet « un village une équipe sportive » qui constitue un point positif pour la pratique du sport pour tous;
- l'engouement des populations pour le sport pendant les manifestations sportives.

### Le sport de compétition I. 2

Il est géré essentiellement par des fédérations sportives qui organisent mal quelques compétitions. Ces compétitions que n'impliquent pas toujours toutes les catégories d'âges et ne couvrent pas souvent l'ensemble du territoire national.

Les structures d'organisation et de gestion rencontrent d'énormes difficultés de fonctionnement et particulièrement les structures décentralisées (districts, ligues).

Les causes d'une telle situation sont, entre autres, l'ignorance des missions à elles assignées, l'amateurisme, l'insuffisance d'initiatives et de moyens financiers ainsi que l'attentisme.

Les sportifs et les dirigeants souffrent de l'absence de plan de développement (gestion de la carrière sportive) du sportif et du dirigeant.

On observe, comme insuffisances:

- le traitement différencié et variable des disciplines et des sportifs
- l'absence de politique systématique de détection et de préparation de la relève en vue d'assurer des performances de qualité qui s'inscrivent dans la durée. Cet état de fait est aggravé par le non respect des âges dans les compétitions pour les petites catégories à la recherche d'hypothétiques et éphémères victoires;
- l'insuffisance du personnel d'encadrement technique et administratif en quantité et en qualité ;
- les contraintes socioculturelles qui limitent la pratique régulière du sport par les femmes;
- les difficultés matérielles et d'accessibilité aux infrastructures pour les personnes handicapées.

# Nêanmoins on peut retenir comme atouts majeurs :

- la disponibilité d'un potentiel démographique (population jeune: environ 55% des jeunes ont moins de 18ans);
- disciplines toutes sport de d'écoles - l'existence confondues;
- la disponibilité d'encadreurs bénévoles;
- l'engouement de la jeunesse pour la pratique du sport ;
- la prise de conscience de la valeur rémunératrice et sociale du sport par les parents et par les jeunes euxmêmes;
- la relance et la réorganisation de l'USSU-BF;
- l'émergence sur le plan international de certaines disciplines qui se distinguent par la qualité de leurs performances;
- le dynamisme du mouvement sportif national;
- la contribution du sport militaire.

### Les cadres et les conditions de pratique I.3

Ils sont caractérisées par :

l'Insuffisance des infrastructures en quantité et en qualité et une inégalité dans la répartition sur le territoire national de l'existant. A ce jour, les plus importantes infrastructures se localisent comme suit, à titre indicatif:



### Ouagadougou

- le Palais des sports de Ouaga 2000
- le stade du 4 août
- le stade Municipal
- le stade René MONORY
- le stade Naaba Baogho
- le Centre Omnisports des Etalons (COMET)

### > Bobo-Dioulasso

- le stade Omnisports
- le stade Municipal

### > Koudougou

- le stade Municipal
- le stade BATIEBO Balibié

### Ouahigouya

le stade Municipal

### On peut citer en plus :

- les huit (8) terrains d'entraînement de la CAN 98 (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso)
- quelques plateaux omnisports
- l'existence de terrains de sport dans les 45 provinces ;

Il faut relever aussi que la plupart de ces infrastructures ne comportent que des terrains de football fonctionnels.

- les difficultés à faire face aux charges récurrentes et la faiblesse des stratégies de valorisation et d'exploitation des infrastructures existantes;
- le faible développement de la médecine du sport ;
- l'absence de plan de communication autour du sport ;
- l'absence de pistes d'Athlétisme dans la plupart des regions ;
- la rareté des terrains de sports de mains et de sports de combat;
- l'insuffisance qualitative et quantitative des cadres à tous les niveaux ;
- l'insuffisance de cadres spécifiques pour la conception, la recherche, la gestion administrative et l'encadrement technique du sport ;
- l'inadaptation des programmes de formation à l'INJEPS;
- le coût élevé de la communication ;
- l'insuffisance du financement du sport;
- l'absence de carte prospective des infrastructures ;
- l'absence de plan de formation de cadres sportifs de haut niveau ;
- les insuffisances dans l'application des textes en vigueur.

J

### LES OBJECTIFS DU PLAN D'ACTIONS ET LES AXES 11. **D'INTERVENTION**

### II-1 LES OBJECTIFS

### Objectif global

L'objectif global de la politique nationale est de faire du secteur sport, un outil de développement social et économique, un moyen de rayonnement international et un facteur de renforcement de la coopération avec les autres nations.

C'est fort de cette conception que le développement du sport doit être conçu dans un ensemble intégré.

Cet objectif global se décline en trois objectifs spécifiques qui sont :

- Objectif spécifique 1 : Promouvoir la pratique du sport pour tous pour le bien-être social
- Objectif spécifique 2: Développer le sport de compétition dans une perspective d'émergence d'un sport de haut niveau
- Objectif spécifique 3: Améliorer les cadres d'évolution et rendre plus favorables les conditions de pratique du sport

Les groupes cibles spécifiques suivantes font l'objet d'une attention particulière:

- les sportifs de haut niveau;
- les jeunes talents dans le cadre de la préparation de la relève ;
- les femmes en vue d'assurer l'équité d'accès à la pratique du sport ;
- les personnes handicapées pour garantir leurs droits humains;
- les personnes âgées dans leur quête du bien-être.

L'objectif principal du Plan d'Actions est de déterminer les actions dont la réalisation permettra d'atteindre les objectifs ci-dessus rappelés.

### II-2 LES AXES D'INTERVENTION

1. Objectif spécifique N°1 : PROMOUVOIR LA PRATIQUE DU SPORT POUR TOUS POUR LE BIEN-ETRE SOCIAL.

# Axe 1.1: Les activités physiques et sportives pour tous :

Il s'agit de forger une culture de la pratique de l'activité physique et sportive dans les communautés de base (secteurs, villages, services, communes, régions) par la sensibilisation, la création d'infrastructures de proximité dotées d'équipements sportifs, la mise en place de structures d'organisation



et de gestion, la promotion de la production locale du matériel d'animation sportive, la formation d'animateurs sportifs de proximité et l'organisation d'activités sportives susceptibles de mobiliser les populations.

### Axe 1.2: Les Jeux et sports traditionnels

Promouvoir les jeux et sports traditionnels qui peuvent contribuer à enrichir le patrimoine culturel national et favoriser une pratique de masse. Ils devront être identifiés, répertoriés et éventuellement transcrits dans le respect de leur substrat culturel.

### Axe 1.3 : Le Sport pour personnes âgées

Pour maintenir les personnes âgées dans une vie active nécessaire à la préservation de leur santé, il faut vulgariser et promouvoir les sports de maintien en faveur des personnes âgées. La pratique saine du sport préserve de certaines maladies de même qu'elle procure un bien-être et contribue à prolonger l'espérance de vie. Il est nécessaire de créer des espaces d'évolution et d'assurer un encadrement adapté.

# 2. Objectif spécifique N°2 : developper le sport de competition dans une perspective d'emergence d'un sport de haut niveau

# Axe 2.1 : La Détection et la formation des jeunes talents

Pour atteindre des performances de haut niveau et les maintenir durablement, il est indispensable d'élaborer, en partenariat avec chaque fédération sportive, une stratégie de détection ciblée des jeunes talents. Cette stratégie doit prendre pour cibles les jeunes sportifs scolaires et non scolaires, la mise en place de structures décentralisées de détection, de formation et de suivi ainsi que la création d'infrastructures d'accueil pour les jeunes talents sportifs.

# Axe 2.2 : L'Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de développement des fédérations sportives

Cet appui doit permettre d'augmenter les capacités des fédérations en matière de conception, de mise en œuvre et d'évaluation des programmes de développement sportif dans leur discipline, d'où la nécessité de :

- Renforcer les capacités administratives des fédérations sportives par l'acquisition de siège et la formation des dirigeants;
- Elaborer des programmes de développement périodiques sur la base de contrats d'objectifs avec chaque fédération ;
- Soutenir la mise en œuvre des programmes d'activités: championnats nationaux normalisés, participation ciblée aux compétitions internationales.

J

# Axe 2.3: La Protection des sportifs

La protection prend en compte les aspects juridique, social, économique, sanitaire et sportif. Elle passe par l'élaboration d'un plan de développement du sportif prenant en compte les axes d'actions ci-après:

- Elaborer et adopter le statut du sportif de haut niveau qui fixe les droits économiques et sociaux ainsi que les devoirs permettant un suivi permanent de la carrière des sportifs en activité et favorisant leur reconversion en fin de carrière;
- Sécuriser l'environnement du sportif en garantissant l'équité dans les compétitions, le respect de l'éthique sportive et la lutte contre le dopage.

### Axe 2.4 : Les Femmes et le sport

Promouvoir la participation des femmes aux activités physiques et sportives non seulement pour leur épanouissement social, mais aussi pour la réalisation de performances de haut niveau. Elles doivent être encouragées à participer à la gestion administrative et technique du sport.

# Axe 2.5 : Le Sport pour personnes handicapées

Promouvoir les pratiques sportives adaptées en faveur des personnes handicapées dans l'objectif de respecter leurs droits humains. Le sport est identifié comme élément d'intégration sociale de la personne handicapée et droit fondamental pour elle.

Cet objectif nécessite, entre autres, la formation de cadres spécialisés, la motivation des sportifs handicapés, la vulgarisation des textes nationaux et internationaux sur l'accessibilité aux infrastructures et bâtiments publics et l'acquisition des matériels et équipements spécifiques.

3. Objectif spécifique  $N^{\circ}$  3 : ameliorer les cadres d'evolution et rendre plus favorables les conditions de pratique du sport.

# Axe 3.1: La Formation des ressources humaines

La formation permettra de disposer de ressources humaines indispensables à la gestion de l'ensemble du système. C'est pourquoi il convient:

- d'élaborer et de mettre en oeuvre un programme de formation de cadres spécifiques et de haut niveau pour la conception, la recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), la gestion administrative des structures centrales, déconcentrées et décentralisées, l'encadrement des sportifs de compétition et du sport pour tous. L'appui à la formation des cadres fédéraux devra être intégré. Ces formations se feront prioritairement à l'INJEPS, en intégrant le processus d'universitarisation, ou à l'extérieur en cas de nécessité;
- de reformuler les curricula de formation à l'INJEPS pour les adapter à la formation de cadres spécifiques ci-dessus identifiés;



- de promouvoir les sportifs et les dirigeants pour leur permettre de mieux valoriser leurs talents au niveau national et international :
- d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de formation des cadres spécifiques et de haut niveau.

# Axe 3.2: Le Cadre institutionnel et organisationnel

- Assurer le fonctionnement régulier des structures sportives au niveau central, déconcentré et décentralisé ainsi qu'au niveau du mouvement sportif; ce qui impose de les doter des moyens nécessaires à savoir:
  - des cadres spécifiques de sport pour les tâches de conception, de recherche en STAPS, de gestion administrative et technique des services centraux, décentralisés et déconcentrés, d'encadrement et d'animation du sport sur le terrain;
  - des conditions minimales de gestion administrative aux fédérations sportives : siège, accès aux TIC...;
  - des moyens matériels, financiers et logistiques.

Il est nécessaire de faire des Directions régionales des sports de vrais centres de conception et de mise en œuvre des politiques de développement du sport au niveau régional;

- Poursuivre la restructuration de l'Union des Sports Scolaire et Universitaire (USSU-BF) en concertation avec le Ministère chargé des Enseignements Secondaire et Supérieur,
- Restructurer l'Organisation du sport à l'Ecole Primaire (OSEP) en concertation avec le Ministère chargé de l'Enseignement de Base.

Il s'agit de permettre à ces structures de conduire leurs activités sur des bases stables et de les intégrer harmonieusement dans le mouvement sportif national et international.

### Axe 3.3 : Le Cadre juridique

Veiller à l'application des textes en vigueur et les compléter éventuellement par des textes adaptés, notamment ceux délimitant clairement les compétences du ministère et celles des fédérations sportives qui agissent par délégation de pouvoirs.

# Axe 3.4 : Les infrastructures et les équipements

A ce niveau il s'agit de :

Assurer une couverture adéquate du territoire national avec des infrastructures adaptées à chaque entité administrative et aux disciplines sportives; la construction de deux (02) stades internationaux dans deux villes autres que Ouagadougou et Bobo-Dioulasso d'ici 2018 dans la perspective d'organiser la CAN, vingt (20) ans après la CAN 98, d'un vélodrome pour doter notre cyclisme d'une infrastructure à la hauteur de ses performances, de son audience et de ses ambitions

 $\int \int$ 

ainsi que d'une piscine olympique. Il est nécessaire de programmer la construction, là où il n'en existe pas encore, de stades régionaux, provinciaux et départementaux. Le contenu et les spécificités de ces stades régionaux, provinciaux et départementaux doivent être définis dans l'esprit de l'article 37 de la loi N°03/96/ADP du 11 Avril 1996 portant organisation et développement de l'Education Physique et des Activités Sportives au Burkina Faso.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire d'élaborer la carte prospective des infrastructures sportives.

Rationaliser la gestion des infrastructures afin de la rendre efficiente.

Il convient également d'appuyer toutes les initiatives de création d'unités nationales de production de matériel et d'équipements sportifs

# Axe 3.5 : <u>La Médecine du sport</u>

L'action principale visera à accroître la capacité opérationnelle de la direction de la médecine du sport et envisager la création d'un centre médico-sportif pour répondre non seulement aux besoins du sport de haut niveau, mais également aux besoins de détection et de suivi des jeunes talents sans oublier la lutte contre le dopage. Une telle ambition exige de former un personnel médical spécialisé et d'acquérir un minimum d'équipements et de matériels spécifiques.

# Axe 3.6: La Communication autour du sport

L'importance que revêt l'information dans la promotion du sport et des acteurs exige d'intégrer la dimension communication à l'ensemble des actions de mise en œuvre de la PNS. Pour ce faire, il est nécessaire d'élaborer un plan de communication et de former les professionnels de la communication et du marketing sportif qui devraient tendre vers la spécialisation en matière de couverture écrite et audio-visuelle du spectacle sportif afin de mieux le valoriser. Une meilleure maîtrise des enjeux du sport ainsi qu'une bonne connaissance des règlements techniques aideront les journalistes à jouer pleinement leur rôle d'éducateurs auprès du public sportif.



### III- LES ACTIONS PRIORITAIRES DANS LES DIFFERENTES COMPOSANTES DE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET LES RESULTATS ATTENDUS

Dans un contexte national caractérisé par l'immensité des besoins et la modestie des moyens, il importe de prioriser les actions en fonction de leur importance et/ou de leur urgence.

Les actions ci-après décrites sont celles nécessaires pour assurer une base structurelle à la mise en œuvre de la PNS par la massification des pratiques.

Tableau 1 : Composante « Sport pour Tous »

Axes	Objectifs	Actions prioritaires	Résultats attendus	
		- Institutionnalisation du	-Le sport pour tous	
		sport pour tous	est institutionnalisé	
Axe 1-1: Activités physiques et sportives	Forger une culture de la pratique de l'activité physique et sportive dans les communautés de base	-Organisation de Campagnes de sensibilisation sur les bienfaits du sport  - Mise en place des structures d'organisation et de gestion du sport pour tous  -Identification et Formation des encadreurs de proximité  -Réalisation d'infrastructures de proximité  -Elaboration d'un cahier des charges en vue d'une réglementation des coupes initiées par les promoteurs privés	-des campagnes de sensibilisation sur les bienfaits du sport sont organisées  -des structures d'organisation et de gestion sont mises en place  -Des encadreurs de proximité sont identifiés et formés  -Des infrastructures de proximité sont réalisées  -un cahier des charges est élaboré pour règlementer l'organisation des coupes	
Axe 1-2: jeux et sports traditionnels	Promouvoir les jeux et sports traditionnels	Recensement et transcription des jeux et sports traditionnels	Les jeux et sports traditionnels sont recensés, transcrits et codifiés	
Axe 1-3:	Vulgariser et	aménagement d'espaces	Des espaces de sport	
Sport pour	Promouvoir le sport de	de pratique du sport de	de maintien pour	
personnes	maintien pour	maintien pour personnes	personnes âgées sont	
âgées	personnes âgées	âgées	aménagés	



Tableau 2 : Composante « Sport de compétition et de haut niveau »

Axes	Objectifs	Actions prioritaires	Résultats attendus	
AACS		-Elaboration de stratégies de détection et de formation avec les Fédérations sportives	- Des stratégies de détection et de formation sont élaborées avec les Fédérations	
	100	-Restructuration de l'USSU- BF	-l'USSUBF est restructurée	
Axe 2-1: Détection et formation des jeunes talents		-Relance et restructuration de l'OSEP	-L'OSEP est relancée et restructurée	
	Elaborer en collaboration avec les Fédérations une stratégie de détection et de formation des jeunes talents sportifs	-Organisation de compétitions dans les petites catégories	-Des compétitions dans les petites catégories sont organisées	
		-Création de structures régionales d'accueil sport- études des jeunes talents	-Des structures régionales d'accueil sport-études des jeunes talents sont créées	
		-Mise en place de structures décentralisées de détection et de suivi des jeunes talents sportifs	- Des structures décentralisées de détection et de suivi sont mises en place	
		-Formation de Formateurs de jeunes	-Des formateurs de jeunes sont formés	
Axe 2.2 Appui à l'élaboratio		-Appui à l'acquisition de sièges au profit des fédérations	- un appui est apporté aux fédérations en vue de l'acquisition de sièges	
n et à la mise en œuvre des programme s de développe ment des Fédération s sportives	1-Renforcer les capacités administratives et techniques des fédérations sportives	-Formation des personnels administratifs et techniques des fédérations	-Les personnels administratifs et techniques des fédérations sont formés	
		-Subvention des structures sportives pour leur fonctionnement	-Les structures sportives ont reçu des subventions pour leur fonctionnement	
	2- Elaborer des programmes périodiques de développement	d'objectifs avec les fédérations	Des contrats d'objectifs avec les fédérations sont élaborés	
	3-Soutenir la	-Appui à l'organisation des	- l'appui à l'organisation	



	mise en œuvr	e compétitions matie t	
	des	e compétitions nationales	des compétitions
}	programmes		nationales est assuré
	d'activités	-Appui à la participation ciblée aux compétitions internationales	-l'appui à la participation des équipes aux compétitions internationales est assuré
		-Appui à la participation ciblée aux instances des structures internationales	-un appui est apporté aux structures en vue de leur participation aux instances des structures internationales
ĺ		-Elaboration et Adoption du	-Le statut du sportif de
Axe 2. 3	Elaborer un	statut du sportif de haut niveau	haut niveau est élaboré et adopté
Protection	plan de	-Elaboration et Adoption	TI 1
des sportifs		d'un code national d'éthique	-Un code national d'éthique
	du sportif et du dirigeant	sportive	sportive est élaboré et adopté
		-conclusion de contrats d'assurance pour les manifestations sportives	- les manifestations sportives sont assurées
Axe 2.4		-Formation des cadres administratifs et techniques féminins	-Des cadres administratifs et techniques féminins sont formés
Femme et		-Détermination et Ad.	
Sport	Promouvoir la	-Détermination et Adoption	-Des quotas de
_	participation	de quotas de participation de cadres féminins à la	participation des cadres
	des femmes	gestion des structures	féminins à la gestion des
	aux activités physiques et	sportives	structures sportives sont déterminés et adoptés
	sportives	-Organisation de compétitions féminines dans toutes les disciplines	-Des compétitions féminines sont organisées dans toutes les disciplines
ļ	<b>D</b>	-Formation de cadres	- Des cadres
		d'encadrement	d'encadrement spécialisés
	pratiques	spēcialisēs	sont formés
	sportives adaptées aux	X71	
		-Vulgarisation et	- Les textes nationaux et
-	ī [	sensibilisation sur les textes	internationaux sur
		nationaux et internationaux relatifs à l'accessibilité des	l'accessibilité des
		infrastructures sportives par	infrastructures sportives
	ļi	es personnes handicapées	par les personnes handicapées sont connus et appliqués

Il est escompté, à travers la réalisation de ces actions, que le Burkina Faso s'affirme au plan international grâce à la qualité des performances de ses sportifs de haut niveau.

Tableau 3 : Composante « cadres et conditions — de pratique du sport »

Ажез	Objectifs	Actions prioritaires	Résultats attendus
AACS	1-former des cadres spécifiques qualifiés	-Elaboration et mise en œuvre de programmes de formation de cadres de conception et de recherche en STAPS	-Des programmes de formation de cadres de conception et de recher en STAPS sont élaborés et mis en oeuvre
		-Appui à la formation des cadres techniques et administratifs des structures sportives	- L'appui à la formation des cadres techniques et administratifs des structures sportives est effectif
Axe 3.1 Formation des	formation à	-Elaboration et adaptation de curricula de formation de cadres de conception et de recherche	-Des curricula adaptés de formation de cadres de conception et de recherch sont élaborés
ressources humaines		-Diversification des filières de formation à l'INJEPS	- Les filières de formation à l'INJEPS sont diversi
		- Introduction de la formation des cadres fédéraux à l'INJEPS	- la formation des cadres fédéraux est introduite à l'INJEPS
	3- assurer la formation continue des personnels du ministère	-Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation continue des personnels du ministère	un programme de formation continue des personnels est élaboré et mis en oeuvre
	4-Promouvoir les sportifs et les dirigeants	-Appui au placement des experts nationaux dans les structures internationales	- Des experts nationaux sont placés dans les structures international grâce à un appui



-		Distance.	
		Elaboration et adoption de normes spécifiques pour les distinctions honorifiques des acteurs du sport	Des normes spécifiques pour les distinctions honorifiques des acteurs du sport sont élaborées et adoptées
Axe 3.2 Cadre institution nel et organisati	régulier des	-Mise à la disposition des structures déconcentrées et décentralisées de Conseillers Techniques	- Des conseillers techniques sont mis à la
onnel	sportives	-Dotation des structures centrales et déconcentrées de moyens matériels, financiers et logistiques	-Les structures centrales et déconcentrées sont dotées de moyens matériels, financiers et logistiques
Axe 3.3 Cadre juridique	1-Veiller à l'application des textes en vigueur	-Organisation de séances d'information et de sensibilisation sur les textes régissant la pratique du sport	- Des séances d'information et de sensibilisation sur les textes régissant la pratique du sport sont organisées
	2-Combler les vides juridiques	-Elaboration et adoption de textes réglementaires complémentaires	-Des textes règlementaires complémentaires sont élaborés et adoptés
		-Détermination des normes des stades régionaux et communaux.	-les normes de chaque type de stade sont déterminées en fonction des entités territoriales
	1-Assurer une couverture adéquate du territoire	-Elaboration d'une carte prospective des infrastructures sportives	-Une carte prospective des infrastructures sportives est élaborée
Axe 3.4 Infrastruct ures et	national en infrastructures sportives	-Recensement des aires réservées au sport et aux loisirs dans toutes les localités loties	-Les aires réservées au sport et aux loisirs dans toutes les localités loties sont recensées
équipeme nts		-Construction d'infrastructures sportives	-Des infrastructures sportives sont construites
	2-Assurer une meilleure gestion des infrastructures	-Mise à disposition de cadres qualifiés en vue de la gestion des infrastructures sportives	-Des cadres qualifiés sont affectés à la gestion des infrastructures sportives

	l'acquisition du	incitatives pour favoriser	Des mesures incitatives sont adoptées pour favoriser l'acquisition de matériel et équipements sportifs
		-Prise de mesures d'accompagnement des structures sportives en vue de l'acquisition de matériel et d'équipements sportifs	- Des mesures d'accompagnement des structures sportives sont prises pour l'acquisition de matériel et des équipements sportifs
		-Promotion de la production locale de matériel et équipements sportifs	- La promotion de la production locale de matériel et équipements sportifs est effective
		-Création d'un centre médico-sportif	- Un centre Médico-spo est créé
Axe 3.5 Médecine du sport	-Développer la médecine du sport	-Formation et mise à disposition de cadres spécialisés	-Des cadres spécialisés sont formés et mis à la disposition du ministère
		-dotation du centre médico- sportif de matériel et équipements spécifiques	- Le centre médico-sportif est doté de matériel et équipements spécifiques
Axe3.6 Communic ation	communication	-Elaboration et adoption d'un plan de communication autour du sport	- Un plan de communication autour du sport est élaboré et adopté
autour du sport	à l'ensemble des actions de mise en œuvre de la PNS	-Formation et spécialisation des professionnels de la communication sportive	-Des professionnels de la communication sportive sont formés dans les spécialités sportives

Le résultat attendu est que l'offre en matière d'infrastructures sportives est suffisante en qualité et en quantité et que la pratique du sport s'effectue dans un environnement sécurisé grâce à la qualité de l'encadrement, au développement de la médecine du sport, au dynamisme de la communication sportive,...;



### IV- LE FINANCEMENT DU PLAN D'ACTIONS

Le Plan d'actions est financé par :

- l'Etat dans le cadre de l'exécution du budget,
- le Fonds National pour la Promotion du Sport et des Loisirs,
- les Comités Villageois de Développement (CVD),
- les Communes rurales et urbaines,
- les Conseils Régionaux,
- la coopération bilatérale et multilatérale,
- le secteur privé à travers le sponsoring national et international,
- les personnes physiques ou morales à travers le parrainage,
- les structures sportives continentales et internationales,
- les associations sportives,
- les organismes internationaux oeuvrant dans le domaine du sport (CONFEJES, Francophonie,...)

Le Fonds National pour la Promotion du Sport et des Loisirs devra jouer un rôle stratégique dans la recherche des financements complémentaires alloués au sport.

# V-LES MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE

Les mécanismes de mise en œuvre de la PNS obéissent à des principes directeurs et reposent sur des structures d'orientation et de suivi-évaluation.

# 1 Les principes directeurs de mise en œuvre

plusieurs đe relève sport développement  $d\mathbf{u}$ gouvernementaux et non gouvernementaux, notamment du mouvement sportif national et international. La mise en œuvre du plan d'actions intègre l'ensemble de ces acteurs en privilégiant le partenariat et la coopération bilatérale et multilatérale en vue de renforcer les synergies. La concertation institutionnelle avec l'ensemble des partenaires du développement du sport constitue, de ce fait, une donnée stratégique permanente. La mise en œuvre du plan d'actions repose donc sur les principes directeurs suivants dégagés par la PNS:

- la concertation entre tous les acteurs;
- la cohérence entre les objectifs, les actions et les moyens mobilisés;
- la transparence des décisions et des actions;
- l'imputabilité au niveau des acteurs quant aux performances ou contre-performances.

# 2 Le Cadre de mise en œuvre du plan d'actions

La mise en œuvre du plan d'actions de la PNS s'inscrit dans le cadre du programme de « progrès continu pour une société d'espérance » du président du Faso, du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Il s'exécute sous la responsabilité du ministère chargé des sports et s'appuie sur les structures d'orientation, de coordination, de gestion et de suiviévaluation ci-après :

Au niveau stratégique, l'organe de décision, d'orientation et de coordination présidée par le Ministre chargé des sports se compose de représentants des départements ministériels et des structures ci-après :

- Le Ministère chargé des sports;
- Le Ministère chargé de l'Economie et des Finances ;
- Le Ministère chargé de la Santé ;
- Le Ministère chargé de la Défense ;
- Le Ministère chargé des Affaires Etrangères ;
- Le Ministère chargé des Infrastructures;
- Le Ministère chargé de la Sécurité ;
- Le Ministère chargé de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation;
- Les Ministères chargés des Enseignements ;
- Le Ministère chargé du commerce ;
- Le Ministère chargé de la communication ;

- Le Ministère chargé de la Promotion de la Femme ;
- Le Ministère chargé de la Jeunesse ;
- Le Ministère chargé de l'Action Sociale ;
- L'Assemblée Nationale :
- · Le Conseil Economique et Social;
- Le Comité National Olympique et des Sports Burkinabé (CNOSB);
- Les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs);
- L'Association des Municipalités du Burkina Faso ;
- L'Association des Conseils Régionaux.

L'organe de décision, d'orientation et de coordination se réunit une fois par an sur convocation de son Président pour:

- > Assurer la coordination et la concertation entre les différents acteurs;
- > Adopter les grandes orientations et les axes stratégiques en matière de développement du sport ;
- Vérifier, dans le cadre des programmations annuelles, la cohérence entre les actions du Plan d'Actions et le niveau de mobilisation des ressources humaines, matérielles et budgétaires.

Le secrétariat de la structure est assuré par le Directeur Général des Sports.

Un texte réglementaire viendra préciser la composition, les attributions et le fonctionnement de cette structure.

Au niveau Technique, un organe technique composé d'une cellule de gestion et d'une cellule de suivi-évaluation de la mise en œuvre du plan d'actions sera créé au niveau du Ministère chargé des sports.

La cellule de gestion se compose de :

Président : Le secrétaire général du Ministère chargé des sports

Rapporteur: Le Directeur Général de la Réglementation et des Infrastructures (DGRI)

Membres:

- le Directeur Général des Sports (DGS),
- le Directeur du Fonds National pour la Promotion des Sports et des Loisirs (DFNPSL),
- le Directeur de l'Administration des Finances (DAF),
- le Directeur des Etudes et de la Planification (DEP),
- le Directeur de la Communication et de la Presse Ministérielle (DCPM),
- le Comité National Olympique et des sports Burkinabé (CNOSB),
- un Représentant des Directeurs Régionaux des Sports et des Loisirs (DRSL).



La cellule de gestion se réunit chaque fois que de besoin pour la mise en œuvre des décisions d'orientation et de coordination.

Des textes règlementaires viendront préciser les attributions et le fonctionnement de la cellule.

### Le suivi et l'évaluation

L'exécution du Plan d'Actions fera l'objet d'un suivi-évaluation interne permanent et d'une évaluation externe à mi-parcours en 2011 ou à tout moment en cas de nécessité sur décision de l'organe d'orientation.

Le suivi-évaluation interne est assuré par la DEP du Ministère chargé des sports.

La composition de la cellule de suivi-évaluation externe est arrêtée par l'organe de décision, d'orientation et de coordination.

# VI. CADRE LOGIQUE DES ACTIONS PRIORITAIRES

sport, le cadre logique et le chronogramme des actions prioritaires retenues pour la première période quinquennale La mise en œuvre du plan d'actions obéit à un référentiel qui précise pour chaque composante de développement du

Tableau 4 : Composante « Sport pour Tous »

Objectifs	Actions prioritaires	Résultats attendus	Indicateurs de	Moyens de	Conditions de
	Institutionnalisation div		performances	vérification	réalisation
	sport pour tous	est institutionnalisé	Les références du texte d'institutionnalisa tion	Le texte d'institutionna lisation	Elaboration du projet de texte
Forger une culture de la pratique de l'activité physique et sportive dans les	Organisation de Campagnes de sensibilisation sur les bienfaits du sport	Des campagnes de sensibilisation sur les bienfaits du sport sont organisées	Nombre et nature des séances organisées	Rapports de sensibilisation	Elaboration des contenus des séances de sensibilisation
communautés de base	Mise en place des structures de gestion du sport pour tous	Des structu <b>res de</b> gestion sont mises en place	Nombre de structures mises en place	PV ou rapports de mise en place	Elaboration des textes de mise en place
	Identification et Formation des encadreurs de proximité	Des encadreurs de proximité sont identifiés et formés	Nombre d'encadreurs identifiés et formés	Rapports de stages	Elaboration des curricula de formation



				1
Identification des sites et Elaboration des plans architecturaux	Elaboration du projet de cahier des charges	Elaboration des règlements et des répertoires	Identification des sites et élaboration des cahiers des charges	elis (a. a. della elis elis elis elis elis elis elis elis
Rapports et PV de réception	Le cahier des charges	Répertoire des jeux et sports traditionnels transcrits et codifiés	Rapports et PV de réception	
Nombre des infrastructures réalisées	La date d'adoption du cahier des charges	Nombre de jeux et sports traditionnels répertoriés, transcrits et	Nombre d'espaces de sport de maintien aménagés	
Des infrastructures de proximité sont i réalisées	Un cahier des charges est élaboré	Les jeux et sports traditionnels sont répertoriés, transcrits et codifiés	Des espaces de sport de maintien sont aménagés au profit des personnes âgées	
Réalisation d'infrastructures de proximité	Elaboration d'un cahier des charges en vue d'une réglementation des coupes	des promoteurs prives Recensement et codification des jeux et sports traditionnels	Création d'infrastructures de sport de maintien pour personnes âgées	
		Promouvoir les jeux et sports traditionnels	Vulgariser et Promouvoir le sport de maintien pour personnes âgées	

Physique et des Activités sportives stipule que « Tout Burkinabè a droit à la pratique du sport de son choix pour son NB. L'article 4 de la loi N° 03/96/ADP du 11 avril 1996 portant organisation et développement de l'Education équilibre personnel ...».

Il s'agit, à travers la promotion du sport pour tous, de traduire ce droit dans la réalité.

Pour la sensibilisation il est nécessaire de faire appel à des professionnels de la communication et du marketing sportif. Elle doit s'appuyer sur les bienfaits du sport et mettre l'accent sur l'importance du corps dans la recherche du bien-être individuel. L'utilisation des sports et jeux traditionnels sera d'un apport positif dans le cadre de la diversification des pratiques et pourrait susciter l'intérêt de certains groupes mais aussi contribuer à la valorisation de notre patrimoine

Pour la mobilisation des pratiquants il sera intéressant de s'appuyer sur la notion de pairs (personnes âgées entre elles, retraités entre eux, femmes entre elles...).

Il faut également étudier les possibilités de prise en charge solidaire des accidents du sport pour tous afin d'éviter que ceux-ci ne deviennent des freins à la participation du plus grand nombre. Il sera, en outre, indispensable :

- de réaliser des infrastructures de proximité et assurer leur entretien en responsabilisant les bénéficiaires,
  - de rendre les équipements et le matériel sportif disponible et à coût réduit,
- d'assurer un encadrement technique adéquat en s'appuyant et en formant les instituteurs et fonctionnaires dans les villages en plus des bénévoles de secteurs.

Il devient aussi impératif de réglementer, à travers un cahier des charges, l'organisation des coupes initiées par les promoteurs privés pour permettre à celles-ci de prendre en compte, de façon visible, les objectifs de développement du sport au-delà de ceux poursuivis par ces promoteurs.

La mise en œuvre de ce volet impose d'impliquer les structures décentralisées (comités villageois de développement, Elle devra aussi s'appuyer sur les structures de lutte contre le VIH/SIDA car le sport offre des opportunités de conseils municipaux, conseils régionaux) et tenir compte du processus de transfert des compétences et des moyens. mobilisation et une tribune pour la sensibilisation autour de ce fléau.

Enfin, la structuration du sport pour tous par la mise en place de structures d'organisation et de gestion à tous les niveaux permettra de rationaliser les actions de promotion et d'évoluer vers la mise en place d'une fédération nationale du sport pour tous.

Tableau 5 : Composante « Sport de Compétition »

Objectifs	Actions prioritaires	ns	Indicateurs de performances	Moyens de vérification	Conditions de réalisation
	Elaboration et des stratégies de détection et de formation avec les Fédérations	Des stratégies de détection et de formation avec les Fédérations sont élaborées	Nombre de tederations avec lesquelles des stratégies sont élaborées	Les documents de stratégies de détection et de formation	Elaboration des termes de référence
	sportives Restructuration et dynamisation de L'USSUBF	L'USSUBF est restructurée et dynamisée	-Nombre de structures mises en place et nombre d'activités organisées	Rapports de mise en place des structures et bilan des activités	Les textes de mise en place et adoption de programmes d'activités
Elaborer en collaboration avec les Fédérations	Relance et Restructuration de l'OSEP	L'OSEP est relancée et restructurée	Calendrier des activités de relance et de restructuration	Rapports d'exécution	Elaboration des stratégies de relance et de restructuration
de détection ciblée des jeunes talents	Organisation de compétitions dans les petites catégories	Les compétitions dans les petites catégories sont organisées	Nombre de compétitions organisées et nombre de disciplines	Bilan des activités	Programmation des compétitions
	Création de structures régionales d'accueil sports-études de jeunes talents sportifs	Des structures régionales d'accueil sports-études sont créées au profit des jeunes talents sportifs	Nombre de structures régionales créées	Documents de création	Programmation par les structures habilitées
			The state of the s		

Textes de création	Elaboration des contenus de formation	Disponibilité des locaux	Elaboration des contenus et programmes de formation	Budgétisation des subventions	Elaboration des projets de contrat	Budgétisation des appuis
PV de mise place	Rapports de stages	Documents de mise à disposition	Rapports de séminaires et stages de formation	Documents d'attribution et de réception des subventions	Les documents de contrat d'objectifs	Etats de paiement
Nombre de structures décentralisées mises en place	Nombre de formateurs formés	Nombre de fédérations disposant de siège	Nombre de persannels formés	Nombre de structures subventionnées	Nombre de contrats d'objectifs signés	Nombre de compétitions nationales ayant reçu des appuis
Des structures décentralisées de détection et de suivi sont mises en place	Des formateurs de jeunes sont formés	Un appui a été apporté aux fédérations en vue de l'acquisition de sièges	Les personnels administratifs et techniques des fédérations sont formés	Les structures ont reçu des subventions pour leur fonctionnement	Des contrats d'objectifs sont élaborés et signés	L'appui à l'organisation des compétitions nationales est assuré
Mise en place de structures décentralisées de détection et de suivi	Formation de Formateurs des jeunes	Appur a l'acquisition de sièges au profit des fédérations	Formation des personnels administratifs et techniques des fédérations	Subvention des structures sportives pour leur fonctionnement	Elaboration et signature de contrats d'objectifs avec les fédérations	Appui à l'organisation des compétitions nationales
	, d.	1-Keniorcer les capacités administratives et techniques	des fédérations sportives		2-Elaborer des programmes périodiques de développement	3-Soutenir la mise en œuvre des programmes d'activités

						٠-
Engagement et budgétisation des compétitions internationales	Budgétisation	Budgétisation des instances	Elaboration d'un projet de statut	Elaboration d'un projet de code national d'éthique	Elaboration du projet de programme de reconversion	
Rapports techniques de participation	Les contrats d'assurance	Rapports de mission	Le statut du sportif de haut niveau	Le code national d'éthique sportive	Le programme de reconversion	
Nombre de compétitions auxquelles les équipes ont participé avec un appui	Nombre de manifestations sportives assurées	Nombre des instances auxquelles les structures ont participé	Date d'adoption du statut	Date d'adoption du code national d'éthique	Date d'adoption du programme et nombre de sportifs reconvertis	
Les équipes ont reçu des appuis en vue de leur participation aux compétitions internationales	Les manifestations sportives sont assurées	un appui en vue de la participation des structures aux instances des structures	Le statut du sportif de haut niveau est élaboré et adopté	Un code national d'éthique sportive est élaboré et adopté	Un programme de reconversion des sportifs en fin de carrière est élaboré et mis en œuvre	
Appui à la participation ciblée aux compétitions internationales	Conclusion de contrats d'assurance des manifestations sportives	Appui à la participation ciblée aux instances des structures sportives	Internationales Elaboration et Adoption du statut du sportif de haut niveau	Elaboration et Adoption d'un code national d'éthique sportive	Elaboration et mise en œuvre d'un programme de reconversion des sportifs en fin de carrière	
			Elaborer un plan de	développement du sportif et du dirigeant		

Elaboration de programmes de formation	Disponibilité des cadres féminins	Programmation et budgétisation des compétitions	Elaboration de programmes de formation	Choix des supports et canaux de publication
Rapports de stages ou de séminaires	PV des AG d'élection	Rapports d'activités	Rapports de stages ou de séminaires	Supports et canaux de publication
Nombre de cadres féminins formés	Nombre de cadres féminins dans les bureaux des structures sportives	Nombre de compétitions organisées dans les différentes disciplines	Nombre de cadres spécialisés formés	Nombre et nature des textes publiés
Des cadres administrat <b>ifs</b> et techniques féminins sont formés	Des quotas de participation des cadres féminins à la gestion des structures sportives sont déterminés et adoptés	Des compétitions sont organisées dans toutes les disciplines au profit des catégories féminines	Des cadres spécialisés d'encadrement sont formés	Les textes nationaux et internationaux relatifs à l'accessibilité des infrastructures sportives par les personnes handicapées sont publiés, connus et appliqués
Formation de cadres administratifs et techniques féminins	Détermination et adoption de quotas de participation de cadres féminins à la gestion des structures sportives	Organisation de compétitions pour les catégories féminines dans toutes les disciplines	Formation de cadres spécialisés d'encadrement	Vulgarisation et sensibilisation sur les textes nationaux et internationaux relatifs à l'accessibilité des infrastructures sportives par les personnes handicapées
	Promouvoir la participation des femmes aux activités physiques et sportives			Promouvoir les pratiques sportives adaptées aux personnes handicapées

D J. rottion tion	Daggensanon			
E	Kapports	d'activités		
4	Nombre de	compétitions ayant	reçu un appui	ldicapées
	Un appui est assuré pour	l'organisation des	compétitions au profit des	personnes handicapées
	Appui à l'organisation   1	de compétitions pour	personnes	handicapées
	i			

NB : il convient d'insister sur la préparation de la relève qui exige les conditions minimales suivantes :

- la création d'infrastructures d'accueil pour les jeunes talents sportifs. Les conseils régionaux devraient être impliqués en vue d'étudier les possibilités de création de lycées régionaux sport-études ;
  - la mise en place de structures de détection et de suivi au niveau décentralisé ;
- le développement des infrastructures sportives au sein des établissements scolaires et universitaires
  - le développement des compétitions pour les petites catégories ;
- le respect des âges des jeunes car si l'on peut tricher avec l'âge on ne peut tricher avec le corps. L'expérience montre que cette pratique est improductive et même nuisible;

Dans ce cadre on devrait suggérer aux ministres chargés des enseignements d'inclure dans les lettres de missions adressées aux DR/MESSRS et aux DREBA, des objectifs à atteindre dans le domaine du sport. Les autres questions fondamentales restent celles des infrastructures, du matériel sportif, de la normalisation des championnats nationaux.

fonctionnelles et jouent leurs rôles d'organisatrices et de gestionnaires du sport dans leur ressort territorial. Il est aussi nécessaire que les structures sportives décentralisées (ligues, districts) soient réellement

Toutefois, la meilleure perspective de développement du sport de compétition par la base reste l'évolution progressive des clubs vers le professionnalisme. Pour donner plus de chance à la prise en compte des activités sportives dans les budgets des CVD, des Conseils municipaux et régionaux, les structures sportives décentralisées devraient préparer et présenter avant les périodes d'adoption des budgets, des programmes d'activités bien élaborés avec les coûts estimés.



Tableau 6 : Composante « Cadres d'évolution et Conditions de pratique du Sport »

Objectife	A ~ + 1 ~		ş		
	Actions prioritaires	Résultats attendus	Indicateurs de	Moyens de	Conditions de
1-former des	Elaboration et mise en	Des programmes de	performances	vérification	réalisation
cadres spécifiques qualifiés	œuvre de programmes de formation de cadres de conception et de recherche en STAPS	formation de cadres de conception et de recherche en STAPS sont élaborés et mis en oeuvre	Qualité et niveaux des programmes élaborés et mis en oeuvre	Documents et contenus des programmes	Elaboration des projets de programmes et programmation
	Appui à la formation des cadres techniques et administratifs des structures sportives	L'appui à la formation des cadres techniques et administratifs des structures sportives est assuré	Nombre de formations de cadres techniques et administratifs ayant reçu un appui	Rapports d'activités	Budgétisation et détermination des modalités d'appui
2-Reformuler et adapter les curricula de formation à	Elaboration de curricula adaptés de formation de cadres de conception et de recherche	Des curricula de formation de cadres de conception et de recherche sont élaborés	Nombre de curricula de formation et domaines de formation	documents et contenus des curricula	Elaboration des contenus et programmation
	Diversification des filières de formation à l'INJEPS	Les filières de formation à l'INJEPS sont diversifiées	Nombre de filières existantes	Répertoire des filières de formation	Identification et programmation des filières
	Introduction des formations des cadres fédéraux à l'INJEPS	Des formations de cadres fédéraux sont introduites à l'INJEPS	Nombre de formations de cadres fédéraux introduites	PV de délibération	Budgétisation et programmation
3-Promouvoir les sportifs et	Appui au placement des experts nationaux dans	Des experts nationaux sont placés dans des	Nombre d'experts effectivement placés	Répertoire des experts placés	Disponibilité des experts et



les dirigeants les structures internationales internationales enormes spécifiques pour les distinctions honorifiques des acteurs du sport Mise à la disposition des structures sportiuctures et décentralisées de conseillers techniques conseillers techniques pour fixuctures sportiures et décentralisées de conseillers techniques conseillers et déconcentrées de moyens financiers, matériels et logistiques d'information de séances textes en conseillisation sur les textes en conseillisation sur les sensibilisation sur les	internationales grâce à un appui  Des normes spécifiques pour les distinctions honorifiques des acteurs du sport sont élaborées et adoptées  Des conseillers techniques sont mis à la disposition des structures déconcentrées et décentralisées	date d'adoption des normes spécifiques Nombre de	o tvo	placement
<u> </u>	Des normes spécifiques pour les distinctions honorifiques des acteurs du sport sont élaborées et adoptées Des conseillers techniques sont mis à la disposition des structures déconcentrées et décentralisées	late d'adoption des normes spécifiques Nombre de	0 +00+01	
φ,	et adoptées  Des conseillers techniques sont mis à la disposition des structures déconcentrées et décentralisées	Nombre de	des normes spécifiques	Elaboration du projet de texte
		conseillers techniques mis à disposition	Textes de mise à disposition	Identification des entités territoriales concernées et disponibilité des cadres techniques
	Les structures centrales et déconcentrées sont dotées de moyens financiers, matériels et logistiques	Quantité et qualité des moyens mis à disposition	bordereaux de réception et/ou états d'émargement	Budgétisation
lexies regissant in	Des séances d'information et de sensibilisation sont organisées	Nombre de séances d'information et de sensibilisation organisées	Rapports d'exécution	Budgétisation et programmation
Combler les Elaboration et adoption de		Nombre et nature de textes adoptés	Textes d'adoption	Elaboration des projets
	adoptés  Les normes des stades	Date d'adoption des normes	documents relatifs aux	Elaboration des projets des normes

	Budgétisation et disponibilité des données	statistiques Budgétisation et projet de textes	Identification des profils et disponibilité des	cadres Programmation	Elaboration des propositions de mesures	Détermination des mesures d'accompagnement
normes	La carte prospective	Répertoire des aires affectées au sport et aux loisirs	Texte de mise à disposition	PV de réception	Répertoire des mesures adoptées	Répertoire des mesures prises
	Date de validation de la carte	Nombre de sites identifiés	Nombre de cadres de gestion mis à disposition	Nombre d'infrastructures construites	Nombre et impacts des mesures adoptées	Nombre et impacts des mesures d'accompagnement prises
sont déterminées	La carte prospective des infrastructures est élaborée	Les aires réservées au sport et aux loisirs sont recensées dans toutes les localités loties	Des cadres qualifiés sont mis à disposition en vue de la gestion des infrastructures	Des infrastructures sportives sont construites	Des mesures incitatives sont adoptées pour l'acquisition de matériel et d'équipements sportifs	Des mesures d'accompagnement des structures sportives sont prises en vue de l'acquisition de matériel et équipements sportifs
régionaux et communaux	Elaboration de la carte prospective des infrastructures sportives	Recensement des aires réservées au sport et aux loisirs dans toutes les localités loties	Mise à disposition de cadres qualifiés en vue de la gestion des infrastructures	Construction d'infrastructures sportives	Adoption de mesures incitatives pour l'acquisition de matériel et d'équipements sportifs	Prise de mesures d'accompagnement des structures sportives en vue de l'acquisition de matériel et équipements sportifs
adéquate du territoire	national en infrastructures sportives		2-Rationaliser la gestion des infrastructures		3-Faciliter l'acquisition du matériel et des équipements	

	Promotion de la	La promotion de la	Nature et qualité	Documents de	Détermination des
	production locale de	production locale de	des actions de	promotion	modalités de
	matériel et équipements	matériel et d'équipements	promotion		promotion
Développer la médecine du sport	Création d'un centre médico-sportif	Un centre Médico-sportif est créé	La date de création	Texte de création et documents de réception	Budgétisation Fiche technique de projet et plans architecturaux
	Formation et mise à disposition de cadres spécialisés	Des cadres spécialisés sont formés et mis à disposition	Nombre de cadres spécialisés formés et mis à disposition	Rapports de stages ou de séminaires et textes de mise à disposition	Budgétisation et programmation
	Acquisition de matériel et équipements spécifiques	Le matériel et les équipements spécifiques sont acquis	Quantité et qualité des équipements spécifiques acquis	PV de réception et bordereau de livraison	Budgétisation et programmation
Intégrer la dimension communication à l'ensemble des actions de mise	Elaboration et adoption d'un plan de communication autour du sport	Un plan de communication autour du sport est élaboré et adopté	Date d'adoption du plan de communication	Document portant plan de communicatio n	Elaboration du projet de document
en œuvre de la PNS	Formation et spécialisation des professionnels de la communication sportive	Des professionnels de la communication sportive sont formés dans les spécialités sportives	Nombre de professionnels formés dans les spécialités sportives	Rapports de stages ou de séminaires	Elaboration des contenus, programmation et budgétisation



NB : La formation des cadres et la mise en place des infrastructures sportives constituent les éléments fondateurs de la pratique du sport. Un accent particulier devrait être mis sur ces aspects.

Toutefois, certaines formations doivent être régionalisées pour plus d'efficacité.

Pour les infrastructures sportives, on pourrait expérimenter la construction de halls de sport (plateaux omnisports couverts) permettant la pratique à tous les moments. Ils feront l'économie des revendications en matière de salles ou palais de sport.

soient, sont classées selon des catégories et des niveaux préférentiels conformément aux normes internationales, en Dans tous les cas, il est indispensable d'établir la carte prospective des infrastructures sportives dans l'esprit de l'article 37 de la loi ci-dessus citée et qui dispose que : « les installations sportives, de quelque nature qu'elles fonction de leur spécialité, leur localisation, leur grandeur, leur capacité d'accueil, de l'état des lieux et des équipements dont elles sont dotées »,

Les grands chantiers telle la construction d'un boulodrome, d'une piscine olympique, d'un vélodrome et des stades internationaux, ne sont pas spécifiquement listés dans ce plan. Ils pourraient faire l'objet de dossiers particuliers



# VII. PROGRAMMATION 2009 - 2013

Tous les coûts sont exprimés en milliers de francs CFA

Tableau 7: COMPOSANTE SPORT POUR TOUS

•	A of the state of the A	Structures		Périodes	Périodes de réalisation	ion	
Axe I	Actions protoms	responsables	2009	2010	2011	2012	2013
·	Institutionnalisation du sport pour tous	DGS	×				
	Organisation de Campagnes de	DGS, DCPM	X	X	×	×	×
	Mise en place des structures de gestion	DGS	X	×	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		
Axe-1.1: Activités nhysiques et	Identification et Formation	DGS, DGRI,	X	×	×	×	×
sportives	Réalisation d'infrastructures de nroximité	DGS, DEP,	×	×	×	×	×
	Elaboration de cahier des charges en vue d'une réglementation des coupes des		×				
	Coût axe 1.1		24.000	21.500	21.500		
Axe-1-2: jeux et snorts traditionnels	Recensement et codification des jeux et sports traditionnels	DGS, DGRI, DAF, DFNPSL	×	×	×		
	+-		4.000	4.000	4.000	, A. C.	
Axe-1-3: Sport pour personnes	Création d'espaces de sport de maintien pour personnes âgées	DGS, DGL, DAF, DEP, DAF, DFNPSL	×	×	×		
agees	Cash out 1 3		9.000	0.000	0000		
	Coût axe 1		37 000	34 500	34 500		

Tableau 8 : COMPOSANTE « SPORT DE COMPETITION »

AXE 2	A 0.+:0						
	Actions prioritaires	Structures		Périodes	Périodes de réalisation	tion	
	Elabourottic 1	responsables	2009	2010	2011	2012	2013
	Et de formation des talents avec les Fédérations sportives	DGS	×				
·	Restructuration et dynamisation de l'OSEP et de l'USSUBF	DGS, DAF, DFNPSL	X	×			
Axe-2-1: Détection et formation des	Organisation de championnats dans les petites catégories	DGS, DAF, DFNPSL	X	X	×	×	
jeunes talents	Creation de structures régionales d'accueil sports-études	DRSL/Conseils régionaux, DGS, DGRI	X	×	×	×	
	Mise en place de structures décentralisées de suivi	DGS, DGRI	×	X	A THE STREET STREET, S		
	Formation de Formateurs des jeunes	DGS, DGRI, DAF, DFNSL	X	×	×	×	
	Coût axe 2.1		450.000	365.000	350.000		<b>2</b> 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
	Appui à l'acquisition de sièges au profit des fédérations	DGS, DG/OGIS, DAF	X	×	×		
	Formation des personnels administratifs et techniques	DRH, DGRI, DAF	×	X	×	×	
Axe-2.2 Appui à	Subvention des structures sportives pour leur fonctionnement	DGS, DAF, DFNPSL	×	×	×	×	
mise en œuvre des programmes de	Elaboration de contrats d'objectifs avec les fédérations	DGS, DGRI	X				
				***************************************			

					2	>	_
développement des Fédérations	Appui à l'organisation des compétitions nationales	DGS, DAF, DFNPSL	×	<b>«</b>	<	<	
sportives	Appui à la participation ciblée aux compétitions internationales	DGS, DAF, DFNPSL	×	×	×	×	
	Appui à la participation ciblée aux instances des structures sportives	DGS, DAF, DFNPSL	×	×	×	×	
	internationales					***************************************	
	Coût axe 2.2		900.006	900.006	900.000		
Axe-2. 3 Protection des sportifs	Elaboration et Adoption du statut du sportif de haut niveau	DGS, DGRI	×	×			
	Elaboration et Adoption d'un code	DGS, DGRI			×		
	Assurance des manifestations sportives	DGS, DMS, DAF, DCPM			×	×	
	Coût ave 2.3		40.000	30.000	25.000		
					4.5	>	
Axe-2.4 Femme Sport	Formation des cadres administratifs et techniques féminins	DGS, DGRI, DRH, DAF, DFNPSL	×	×	×	<	
	Détermination et Adoption de quotas de participation de cadres féminins à la gestion des structures sportives	DGS, CNOSB, DGRI		×		17 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7	
	Organisation de compétitions férninines dans toutes les disciplines	DGS, DAF, DFNPSL			×	×	
	Coût axe 2.4	- Commission of the Commission	75.000	50.000	50.000		
	Formation de cadres spécialisés d'encadrement	DGRI, DRH, DAF, DFNPSL	×	×	×	X	·

	Vulgarisation et sensibilisation sur les textes nationaux et internationaux	DGRI, DCPM,	>	<b>&gt;</b>				
Axe-2.5 : Sport pour	relatifs à l'accessibilité des infrastructures sportives par les	, , , , ,	<	<	<	⊀		
personnes	personnes handicapées							
handicapées	Appui à l'organisation de compétitions	DGS, DAF,						
	pour personnes handicapées	DFNPSL	×	×	×	×		
						•		
	Coût axe 2.5		000.09	20.000	20.000			
	Coût axe 2		1.525.000	1.525.000 1.395.000 1.375.000	1.375.000		. 623-624	

Tableau 9 : COMPOSANTE « CADRES D'EVOLUTION ET CONDITIONS DE PRATIQUE DU SPORT »

Axes 3	Actions prioritaires	Structures		Période	Périodes de réalisation	ation	
		responsables	2009	2010	2011	2012	2013
	Elaboration de programmes de	DG/INJEPS,			***************************************		
	formation de cadres de conception et de recherche en STAPS	DGRI, DRH		×	×	<u>.</u>	
	Formation continue des personnels du ministère	DRH, DAF					
; ;	Appui à la formation des cadres	DGRI, DGS,			×	×	×
Axe-3.1 : Formation	fédéraux	DG/INJEPS,					:
et recyclage des		DAF, DFNPSL				•	
resonices numeriles	Elaboration de curricula de formation	DG/INJEPS,					
	de cadres de conception et de recherche	DGRI, DRH	×	×		<del>.</del>	
7700							

	Diversification des filières de formation à l'INJEPS	DG/INJEPS, DGRI, DRH			×	×	
	Introduction des formations des cadres fédéraux à l'INJEPS	DGS, DGRI, DG/INJEPS			×	×	×
	Appui au placement des experts nationaux dans les structures sportives internationales	CNOSB, DGS, DRH, DAF, DFNPSL	×	×	×	×	×
	Détermination et adoption de normes spécifiques pour les distinctions honorifiques des acteurs du sport	CAB, DGS, DRH, DGRI, CNOSB		×			
	Coût axe 3.1		126.000	113.500	95.000		
Axe-3.2 : Cadre institutionnel et organisationnel	Mise à la disposition des structures déconcentrées et décentralisées de Conseillers Techniques	CAB, DRH, DGS, DRSL			and the	×	×
)	Dotation des structures centrales et déconcentrées de moyens financiers, matériels et logistiques	DAF, DFNPSL DEP	×	×	×	×	×
	Cout axe 3.2		57.000	\$6.000	41.000		
Axe-3.3 : Cadre juridique	Organisation de séances d'information et de sensibilisation sur les textes régissant la pratique du sport	DCPM, DGS, DGRI, DGL, DAF, DFNPSL	×	×	×	×	×
	Elaboration et adoption de textes réglementaires complémentaires	DGRI, DGS	X	X	X	×	×
	Coût axe 3.3		6.000	5.000	4.000		
Axe-3.4	Détermination des normes des stades régionaux et communaux	DGRI, DAF, DFNPSL	×				
équipements sportifs	1	DEP, DGRI, DAF, DFNPSL	X	×	×	×	×

	Elaboration de la carte prospective des	DGRI, DEP.	×				
	infrastructures sportives	DAF, DFNPSL	· ·			_	
	Récensement des aires réservées au sport et aux loisire dans fourtes les	DGRI, DRSL,			<u> </u>		
	localités loties	DER, DAF,	×				
	Mise à disposition de cadres compétents	-		<b>&gt;</b>	<b>-</b>	ļ	
	en vue de la gestion des infrastructures			<	<	× 	×
	Adoption de mesures incitatives en vue	DEP. DAF.	×	×	<u> </u>	>	<b>\</b>
	de l'acquisition de matériel et	DGRI DENDOI	<i>4</i>	<	<	<	≮
	équipements sportifs	ran, printor					
	Prise de mesures d'accompagnement	DGRI, DAF.					
	des structures sportives	DENPST DEP	×	×	×	×	<b>×</b>
	Promotion de la production locale de	DGRI DEP	×	^	>	;  >	
	matériel et équipements sportifs	DAF, DFNPSL	<b>4</b>	¢	∢	<	≺
	Coût axe 3.4		990.000	000 066	000 000		
	Création d'un centre médicosportif	DEP, DMS	×				
	Formation et mise à disposition de	DRH DGRI	×	^	>	,	
Axe-3.5 : Medecine	cadres spécialisés	DMS,	4 7	<	<b>&lt;</b>	<	≺
, ,	Acquisition de matériel et équipements spécifiques	DGRI, DMS,	X	×	×	×	×
	Coût de l'axe 3.5	DAT, DENESE	75.000	000	00000		
Axe-3.6:	ntion director		3.000	20.000	30.00		
Communication	communication autour du sport	DCPM, DGS,	×				
autour du sport	Formation et spécialisation des	DCPM DGPI					
	professionnels de la communication	DAE DEMDE		>		,	
	sportive	JOHNEOL JOHN		≺		×	
	Coût de l'axe 3.6		35.000	35.000	30.000		
Axe 3.7	Recherche de financements	DFNPSL	×	×	×	×	×
accine in the	additionnels						
	Cout de l'axe 3.7		30.000	25.000	20.000		
	Coût de l'axe 3		1.319.000	1.274.500	1.130.000		
				P P P P P P P P P P P P P P P P P P P	-		

#### IX. LE COÛT D'EXECUTION DU PLAN D'ACTIONS

Le coût du plan d'actions prend en compte les prévisions du budget programme adopté pour 2009 – 2011. Il s'élève, pour ces trois premières années, à huit milliards cent vingt quatre millions cinq cent mille (8.124.500.000) francs CFA et répartis annuellement comme suit :

2009: 2.881.000.000 FCFA 2010: 2.704.500.000 FCFA 2011: 2.539.000.000 FCFA

2012 : budget programme 2012 - 2014 2013 : Budget programme 2012 -2014

Les besoins financiers pour la période 2012 - 2013 seront évalués dans le cadre du budget programme 2012 - 2014 au vu des résultats et propositions de l'évaluation à mi-parcours prévue en 2011.

#### CONCLUSION

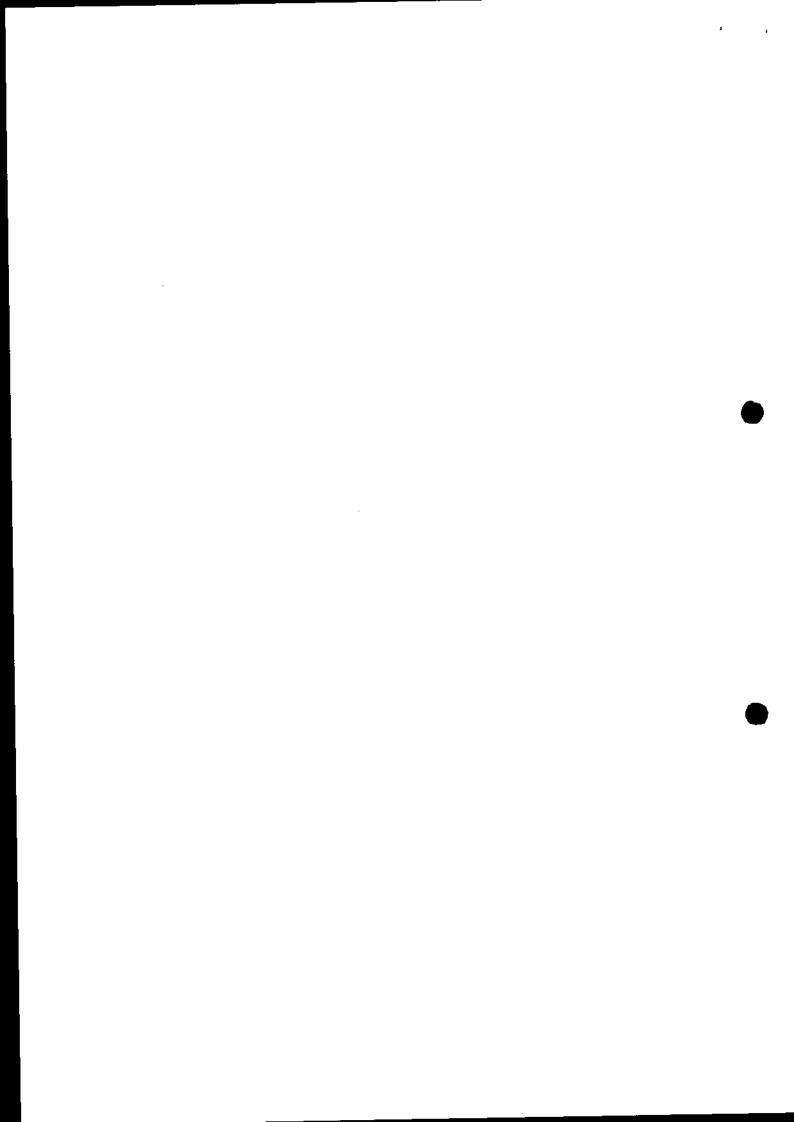
Le présent plan d'actions découle des dispositions de la Politique Nationale de Sport.

Il affine les orientations stratégiques à travers la détermination des axes d'intervention, la proposition d'actions prioritaires dans un cadre programmatique, l'identification des conditions de réalisation et l'évaluation financière des programmes.

Il se situe dans la perspective de la lutte contre la pauvreté, de l'atteinte des objectifs du programme de « progrès contenu pour une société d'espérance » et de ceux du Millénaire pour le Développement (OMD).

Les différents axes retenus devraient permettre de construire une culture de la pratique sportive, d'assurer une offre en qualité et en quantité en matière d'infrastructures sportives et de permettre au Burkina Faso de s'affirmer au plan international grâce à la qualité des performances de ses sportifs de haut niveau.

La mise en œuvre effective de ce plan d'actions dépend du niveau de mobilisation des ressources et de la performance des acteurs engagés dans le processus de réalisation.



Le sport au service du développement humain durable et de la paix au Burkina Faso



## **SOMMAIRE**

Sigles	et abréviations : 03
Intro	duction : 04
I.	Sport et développement social et personnel :
П.	Sport et développement économique : 06
III.	Sport et promotion de la santé :
IV.	Sport et promotion de la paix :
V.	Sport, valeurs démocratiques et droits humains : 12
VI.	Sport et promotion de la femme : 12
VII.	Sport et promotion des personnes handicapées :
VIII.	Sport et éducation :
IX.	Sport et environnement :
х.	Sport et communication :14
CON	NCLUSION : 15
Bibl	iographie :17



#### Sigles et abréviations

BTP: Bâtiments et Travaux Publics

CAF: Confédération Africaine de Football

CSLP: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

ESSEC: Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciale

FANCI: Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire

FCFA: Franc de la Communauté Financière Africaine

OMD: Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMD 3: Objectifs du Millénaire pour le Développement N° 3

OMD 6: Objectifs du Millénaire pour le Développement N° 6

OMS: Organisation Mondiale de la Santé

ONU: Organisation des Nations Unies

ONU/DC: Organisation des Nations Unies pour la lutte Contre la

Drogue

PNB: Produit National Brut

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la

Science et la Culture

VIH/SIDA: Virus d'Immunodéficience Humaine/ Syndrome

Immunodéficience Acquise

T

#### Introduction

La présente réflexion porte essentiellement sur la contribution du sport au développement humain durable et à la promotion de la paix dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

Différentes études et recherches ont mis en évidence les avantages considérables qu'une pratique sportive régulière, constitutive d'un style de vie, peut entraîner : amélioration de la santé, réduction de l'absentéisme et des accidents de travail, meilleure intégration sociale, possibilités récréatives diversifiées pour l'individu et la famille.

La commercialisation des biens sportifs et l'utilisation du sport dans la commercialisation des autres catégories de biens, notamment grâce à la publicité et au sponsoring est un fait marquant dont l'importance ne cesse de grandir.

Il en est de même de l'utilisation du sport pour le règlement des conflits et pour la préservation de la paix.

La pauvreté étant un concept polysémique qui comporte au moins deux dimensions essentielles :

- une dimension monétaire qui est mesurée par le niveau du revenu,
- une dimension humaine qui décrit la répartition des ressources entre les individus ou les groupes d'individus composant la société.

On peut alors s'interroger sur l'importance de la contribution du sport pour la promotion de la santé, de la paix, des valeurs démocratiques, des droits humains, de la condition de la femme et des personnes handicapées ainsi que pour le développement économique et social, pour l'éducation, la communication et pour la gestion de l'environnement.

C'est autour de ces réflexions que s'organisera la réflexion.

# I. Sport et développement social et personnel

En plus de stimuler la croissance économique, les programmes sportifs bien conçus renforcent les capacités humaines de base, créent des relations interpersonnelles et inculquent des valeurs fondamentales et des aptitudes à la vie pratique. Ils constituent un précieux outil de promotion du développement et de renforcement de la cohésion sociale. Collectivement, les avantages de ces programmes constituent un puissant moyen pour combattre l'exclusion sociale, de réinsérer les enfants et de réintégrer les groupes marginalisés dans leurs collectivités.

Ainsi, l'activité physique et sportive permet de préserver le capital humain et social.

Des programmes développés dans certains pays (Brésil, Kenya, Trinidad et Tobago) ont montré que le sport peut aider les jeunes à avoir une meilleure estime de soi, à se responsabiliser socialement, à acquérir des notions de justice et un sens de la discipline, à améliorer la qualité de l'environnement et à prendre part à des actions de développement communautaire.

En Australie (Australian Sports Commission, 1997): on a évalué que si 10% de la population australienne devenait plus active physiquement, on obtiendrait

- des bénéfices annuels nets, en 1989, de 590,2 millions de dollars,
- des économies potentielles, en raison d'une diminution des coûts associés aux maladies coronariennes, de 130,75 millions de dollars,
- un gain net, grâce à une diminution de l'absentéisme au travail (recouvrement de 1 jour et  $\frac{1}{2}$  par travailleur et par année), de 84,8 millions de dollars,
- un gain potentiel, en raison d'une augmentation de la productivité de 4% chez 50% de la main d'œuvre active, soit 414 millions de dollars.



Au Canada, (Conference Board of Canada, 1996; Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, 1997; Santé Canada, 1998) on a calculé que:

- si on réussit à accroître la population physiquement active de 10% pendant 05 ans, on réalisera des économies de 5 milliards de dollars en soins médicaux, en congés maladies et en perte de revenus entraînée par des décès précoces,
- si cette proportion atteint 25%, la productivité obtenue permettrait de gagner de 2 à 5 dollars pour chaque dollar investi.

Aux Etats-Unis (Colditz, 1999; Prat, Macera et Wang, 1999; US Surgeon General, 1996) on estime que:

- 9,4% du coût total des soins de santé, incluant le coût de l'obésité, est imputable à l'inactivité physique,
- Que chaque dollar investi (en temps ou en équipement) pour pratiquer des activités physiques, entraîne des économies de 3,20 dollars en soins médicaux etc.

On peut donc affirmer que la pratique du sport au Burkina Faso peut aussi se traduire en bénéfice pour l'individu et pour la société, si l'on tient compte de la réduction du coût des soins de santé, de la productivité accrue, des écoles et des lieux de travail plus performants.

# II. Sport et développement économique

Le sport est catalyseur du développement économique. Le sport est à la fois un bien de consommation et un consommateur de biens. Des programmes sportifs bien conçus permettent d'atteindre les objectifs de développement humain durable en contribuant au développement socio-économique.

-Au plan mondial, le secteur sportif contribue pour environ 36 milliards de dollars US par an dans l'économie et selon les

 $\int$ 

prévisions, il enregistrera un taux de croissance annuel de 3 à 5%.

Font partie de ce secteur la fabrication d'articles sportifs, les services liés au sport, le développement des infrastructures et les évènements sportifs y compris les retombées attribuables aux spectateurs, aux promoteurs, aux vendeurs et aux média.

Ces aspects de l'économie du sport sont liés entre eux et contribuent au développement du sport en même temps qu'ils en bénéficient.

Des études récentes témoignent de l'essor de l'économie du sport en tant que branche autonome des sciences économiques et ont mis en exergue l'importance du chiffre d'affaires généré par le sport, qu'il s'agisse de la construction d'infrastructures, de la production d'équipements durables et de biens de consommation, de la fourniture de services, de la diffusion d'informations, de recettes de spectacles sportifs, de dépenses publicitaires ou de budgets de sponsoring.

Au Royaume Uni par exemple, l'ensemble des ressources procurées par le sport à l'État est quatre fois supérieur au chiffre des dépenses inscrites au budget.

Une étude hollandaise (Université d'Amsterdam, Ministère de la santé, des services sociaux et du sport, 1998), cherchant à évaluer les effets du sport sur l'économie, a montré que la suppression des activités sportives entraînerait la perte de 300.000 emplois et une réduction de la consommation intérieure de 5 milliards de florins soit environ 2,27 milliards d'euros.

En France, la fédération des industries d'articles de sport comptait, en 1980, 6.482 entreprises qui employaient 300.000 personnes. Une étude menée par l'Ecole Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales (ESSEC), indique que le sport a généré un chiffre d'affaires de 29 milliards d'euros en 2005.

Il faut signaler que ces chiffres ne tiennent pas compte des secteurs du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) et du tourisme lié au sport.



En général, on estime que le poids de l'économie du sport varie entre 1% et 2% du PNB dans les pays industrialisés et tend à accroître à un rythme supérieur à celui de la plupart des autres secteurs. En même temps, cette économie s'internationalise de plus en plus et représente une part en hausse dans le commerce mondial.

Encore faut-il signaler que cette évaluation ne tient pas compte de l'apport très considérable constitué par l'engagement des innombrables bénévoles à tous les échelons de l'organisation sportive.

- Au plan local, le sport peut être un moteur efficace du développement économique. Les relations entre les différentes composantes du secteur sportif sont éminemment efficaces lorsqu'elles sont exploitées à l'échelon local. Le sport a un impact potentiel encore plus important sur l'économie locale quand il est appuyé par des stratégies nationales de sport pour tous.

Au Burkina Faso, il suffit de prendre l'exemple du championnat de football, première division qui compte quatorze équipes des joueurs. Si on retient seulement 25 joueurs licenciés par équipe, cela donne le chiffre de 350 joueurs qui perçoivent un revenu moyen de 50.000 FCFA par mois, soit une masse salariale mensuelle de 17,5 millions de FCFA on aboutit à un chiffre annuel de 210 millions de FCFA. A ce montant il faut ajouter les frais d'achat d'équipements et de matériels sportifs, les dépenses d'organisation, les frais de gestion administrative, les frais médicaux et les charges récurrentes des infrastructures sportives.

La pratique des activités physiques et sportives est reconnue comme un droit social par la Constitution du Burkina Faso. Il convient qu'elle soit désormais considérée comme faisant partie intégrante du développement économique et social.

## III. Sport et promotion de la santé

Le sport et l'activité physique sont essentiels pour améliorer la santé et le bien-être, un objectif qui fait partie intégrante des Objectifs

5

du Millénaire pour le Développement (OMD). Une activité sportive et physique judicieuse peut contribuer largement à la guérison d'un grand nombre de maladies non transmissibles et procurer à tous un bien-être physique, social et mental. Par conséquent l'activité physique et le sport sont des moyens efficaces de prévention des maladies au niveau des individus et un moyen économique pour améliorer la santé publique au niveau d'une nation.

Dans une société qui tend à se sédentariser du fait des progrès technologique et du vieillissement des populations, le sport, qu'il soit compétitif ou non compétitif, pratique dans un cadre structuré ou non structuré, représente un cadre efficace au service d'une politique de santé publique bien comprise, fondée sur la prévention et non seulement sur les soins.

Au cours de la seule année 1998, les maladies non transmissibles étaient à l'origine de près de 60% des décès dans le monde et représentaient 43% du fardeau global des maladies. Si la tendance se maintient, on estime que les maladies non transmissibles seront responsables de 73% des décès et de 60% de l'ensemble des maladies vers 2020.

Au cours de la même année 1998, on a enregistré 16,6 millions de décès attribuables à des maladies cardio-vasculaires dans le monde. Ces maladies seraient la première cause de décès (50%) chez les femmes de 50 ans et plus dans les pays en développement. L'hypertension affecte à elle seule 20% de la population adulte mondiale. Elle serait de l'ordre 35% au Burkina Faso.

On estime que l'inactivité, le tabagisme et la mauvaise alimentation sont les facteurs de risque des maladies non transmissibles. L'inactivité physique serait même un facteur de risque aussi important que le tabagisme.

C'est dire que les actions de lutte contre les principales maladies non transmissibles doivent, pour une plus grande efficacité, intégrer l'activité physique et sportive.

La pratique régulière du sport permet d'améliorer de façon substantielle la santé physique, sociale, mentale et d'accroître le

1

bien-être général. On dénombre plus d'une vingtaine de bienfaits physiologiques et psychologiques associés à la pratique du sport. On peut retenir, entre autres que la pratique des activités physiques:

- réduit (jusqu'à 50%) le risque de développer une maladie coronarienne, un diabète non insulodépendant (type II), un cancer du côlon ou des douleurs dans le bas du dos,
- aide à prévenir ou à réduire l'hypertension,
- réduit le stress, l'anxiété, les sentiments de dépression ou de solitude,
- aide à contrôler le poids et à développer la condition physique,
- aide à développer et à maintenir sains les os, les articulations et les muscles,
- favorise le bien-être psychologique,
- permet un meilleur apprentissage, de meilleures interactions et une meilleure intégration sociale,
- aide à contrôler les comportements à risque, particulièrement chez les enfants et les adolescents (tabagisme, délinquance,...)

Du reste, l'OMS reconnaît dans sa déclaration à la conférence d'Alma Ata (URSS, 1978) que « la promotion et la protection de la santé des peuples est la condition sine qua non d'un progrès économique et social soutenu en même temps quelles contribuent à une meilleure qualité de vie et à la paix mondiale ». Ainsi, « la santé est l'assise de tout progrès social ».

Ce progrès social toujours selon l'OMS « intéresse le monde entier et suppose la participation de nombreux secteurs socioéconomiques autres que celui de la santé », notamment celui du sport.

# IV. Sport et promotion de la paix

Le sport en tant que langage universel peut être un puissant moyen de promotion de la paix, de la tolérance et de compréhension qui unit les peuples et brise les barrières culturelles et religieuses.

J

Des activités sportives bien conçues enseignent le respect, l'honnêteté, la coopération, la communication, l'empathie ainsi que la manière et la raison de respecter les règles. A ce sujet, un des principes du mouvement olympique indique qu'il faut éduquer par le moyen du sport la jeunesse en vue de contribuer à l'édification d'un monde meilleur et pacifique.

Monsieur Koffi ANAN, ancien Secrétaire Général des Nations Unies soulignait que « les sports peuvent favoriser la paix et le développement et contribuer à créer un climat de tolérance ».

Depuis 1999, suite au lancement de l'initiative du pacte de Davos et au forum mondial économique, le sport est de plus en plus inclus dans les activités de paix des Nations Unies de manière plus systématique. Dans cette dynamique, l'ONU recommande que le volet sport soit mieux intégré aux programmes nationaux de développement humain durable et de promotion de la paix.

La résolution 58/5 adoptée par l'Assemblée Générale de l'ONU sur le sport en 2003 et intitulée « sport en tant que moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix » est de ce fait un outil important en faveur de la reconnaissance de la valeur sociale du sport pour le développement et la promotion de la paix.

La nomination d'un conseiller auprès du Secrétaire Général des Nations Unies pour le sport au service du développement de la paix, confirme cette reconnaissance.

Il faut, en outre, noter les nombreux cas où, seul le sport a su préserver des liens fonctionnels entre les adversaires politiques. On parle de plus en plus de la diplomatie du sport dont l'un des exemples récents est la présence effective du président turc à Chypre pour assister au match de football qui opposait les équipes turque et chypriote dans le cadre des éliminatoires du mondial 2010.

L'exemple du match de la paix organisé entre les Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les militaires des Forces Nouvelles en est une illustration parfaite.

Le sport est le domaine par excellence de la tolérance. En effet, c'est en sport que, par exemple, l'intégration d'étrangers dans les

*X* 

équipes nationales, par « naturalisation expresse », est largement tolérée.

Le spectacle sportif est devenu, avec l'internationalisation des média, l'un des moyens de communication de masse qui contribuent à façonner l'opinion publique mondiale.

# V. Sport, valeurs démocratiques et droits humains

Les fonctions éthiques du sport peuvent contribuer au développement des valeurs démocratiques à travers l'apprentissage du respect des règles et règlements, le développement de l'esprit de coopération et de l'honnêteté.

Par ailleurs, la possibilité de pratiquer et d'apprécier le sport et le jeu est un droit humain qui doit être favorisé et soutenu. La reconnaissance du sport en tant que droit humain est clairement souligné dans l'article 1<sup>er</sup> de la charte de l'Education Physique et du sport adoptée par l'UNESCO en 1978 en ces termes: « tout être humain a le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport ».

La charte souligne avec force que ce droit s'applique à tous et surtout aux femmes, aux jeunes, aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

## VI. Sport et promotion de la femme

Le sport est un moyen efficace d'autonomisation des filles et des femmes à qui on empêche souvent la pratique de cette activité en vue de profiter des avantages physiques, physiologiques et psychosociologiques qu'il procure. Il permet de promouvoir l'éducation, la communication, les capacités de négociation et de leadership qui sont indispensables à l'émancipation de la femme.

Aux Etats Unies, des études montrent que les filles qui pratiquent régulièrement du sport tombent moins souvent enceintes à l'adolescence et obtiennent de meilleurs résultats scolaires.

## VII. Sport et promotion des personnes handicapées

Le sport peut favoriser l'intégration des personnes handicapées dans la société, offrant un cadre d'interactions sociales positives, réduisant l'isolement et éliminant les préjugés. Les programmes sportifs pour personnes handicapées sont aussi un outil de réinsertion peut coûteux. Ils sont éminemment thérapeutiques car ils renforcent les fonctions motrices, la mobilité, l'autosuffisance et la confiance en soi.

Le sport peut permettre aux personnes handicapées de renforcer leurs capacités physiques et intellectuelles en vue de contribuer de façon efficace au développement économique.

#### VIII. Sport et éducation

Le sport est une école idéale pour la vie. Les aptitudes apprises à travers le jeu, l'éducation physique et le sport servent de fondement au développement holiste des jeunes. Ces aptitudes, notamment la coopération et la confiance sont essentielles à la cohésion sociale et se conserve pendant toute la vie adulte.

Le sport sensibilise activement les jeunes à certaines valeurs fondamentales telles que l'honnêteté, le fair-play, le respect de soi et des autres, ainsi que l'adhésion aux règles et la conscience de leur importance. Le sport leur offre un cadre pour apprendre à affronter la concurrence et leur enseigne non seulement la défaite qu'ils doivent accepter mais aussi comment gagner.

### IX. Sport et environnement

La corrélation entre le sport et l'environnement intègre à la fois l'impact du sport sur l'environnement et l'impact de l'environnement sur le sport. Les activités, les installations et les évènements sportifs ont une incidence sur l'environnement, créant ainsi une « emprunte écologique ».

J.

De ce fait, l'information et la sensibilisation des sportifs à la protection de l'environnement restent des passages obligés pour amener le monde sportif à contribuer à une saine gestion de l'environnement.

## X. Sport et communication

En raison de son attrait quasi mondial, de son pouvoir de mobilisation et de ses multiples associations positives, le sport constitue l'un des plus puissants outils de communication au monde. Mis ensemble, ces facteurs confèrent au sport la capacité de véhiculer des messages tels que la coopération, la coexistence, la tolérance, la promotion des droits humains, de la femme ainsi que la lutte contre le VIH/SIDA.

Le sport peut également constituer un cadre pour la promotion des objectifs de développement et de paix, et offrir des possibilités inestimables tant pour le plaidoyer que pour la mobilisation des communautés, notamment la contribution de sportifs en tant qu'ambassadeurs ou porte-parole.

A titre d'exemple, le PNUD collabore avec Ronaldo et Zidane, stars du football comme ambassadeurs de bonne volonté pour soutenir les efforts de réduction de la pauvreté dans le monde.

Par ailleurs, les évènements sportifs comme cadres pour toucher un grand nombre de personnes offrent des possibilités de marketing et de collecte de fonds.

La presse sportive (presse écrite, radio et télévision) constituent d'autres outils de plaidoyer par le sport.

Enfin, de nombreuses campagnes de communication des Nations Unies utilisent le sport de diverses façons novatrices, entre autres, la campagne carton rouge pour le travail des enfants avec la CAF, la campagne pour votre santé bouger avec l'OM5, la campagne « faire équipe contre la pauvreté » avec le PNUD, la campagne « le sport contre la drogue » avec l'ONU/DC...



#### CONCLUSION

Des études précises ne sont pas encore menées au Burkina Faso pour montrer l'incidence du sport sur la santé, l'économie et la lutte contre la pauvreté. Mais les perspectives au plan national ne peuvent être éloignées de la tendance au plan mondial qui est de développer les activités sportives dans un but affirmé de contribuer à la promotion de la santé individuelle et collective, au développement économique et social et à la promotion de la paix. Dans cette perspective, il est heureux de relever que le Burkina Faso dispose d'un document de politique nationale de sport où il est affirmé que « l'ambition de l'Etat burkinabé est de faire du sport un véritable moyen de mobilisation et de cohésion sociale, un moyen d'éducation des jeunes, un outil de développement humain durable, un vecteur de lutte contre la pauvreté, un élément de santé publique, consolidation de l'unité nationale et d'affirmation au plan international ».

Les objectifs de développement du sport ainsi définis par le Burkina Faso s'intègrent parfaitement dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à travers le sport (OMD 3) et la santé (OMD 3 et 6), dans ceux du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP), ainsi que dans ceux du programme de « Progrès continu pour une société d'espérance » du Président du Faso.

L'adoption du plan de mise en œuvre de cette politique nationale de sport dans la perspective de lutte contre la pauvreté est assurément une avancée décisive.

L'une des questions récurrentes dans la problématique de développement du sport est celle de la mobilisation du financement. La faiblesse des ressources nationales propres n'autorise pas des allocations budgétaires conséquentes au profit du sport qui, considéré comme une activité économiquement périphérique, ne bénéficie pas des apports de la coopération avec les institutions financières internationales.

Une évaluation des enjeux réels du sport moderne dans notre pays permettra, sûrement, de lever cette équivoque.

1

On doit alors se convaincre que l'un des moyens les plus sûrs d'atteindre les objectifs du millénaire, de lutter contre la pauvreté et d'assurer un développement humain durable est d'inclure dans les plans nationaux de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté, le plan national de développement du sport.



#### Bibliographie

BENAZIZA, H. « Les politiques en matière d'activité physique et de sport pour tous, un outil efficace de promotion de la santé et du développement », communication au VIIIe congrès mondial du sport pour tous ; actes (Québec - Québec, 18 au 21 mai 2000) ; Département de promotion de la santé et de la prévention - surveillance des maladies non transmissibles, Division des maladies non transmissibles et de la santé mentale, Organisation Mondiale de la Santé.

COLDITZ , G.A. (1999). « Economic costs of obesity and inactivity », Medecine and science in sports and exercice.

CONFERENCE BOARD OF CANADA (1996). Physical Activity and the cost of treating illness, rapport special, Ottawa, Institut canadien de la recherché sur la condition physique et le mode de vie.

INSTITUT CANADIEN DE LA RECHERCHE SUR LA CONDITION PHYSIQUE ET LE MODE DE VIE (1997), Physical Activity Benchmarks: Highlights Report, Ottawa, Institut Canadien de a Recherche sur la condition physique et le mode de vie et Santé Canada.

SANTE CANADA (1999), Physical Activity Guide to healthy Active living, Ottawa, Santé Canada

UNION AFRICAINE, (2008), Projet de Cadre Stratégique pour le Sport en Afrique, deuxième session de la Conférence des Ministres de l'UA en charge des sports

UNIVERSITE D'AMSTERDAM ET MINISTERE DE LA SANTE, DES SERVICES SOCIAUX ET DU SPORT (1998). Health Effets of Sport : costs and Benefits.

US SURGEON GENERAL (1996). Physical Activity and Health: A report of Surgeon General, Atlanta (Georgie, E-U), US department of health and Human services, Center for Disease Control and Prevention, National Center for Chronic disease Prevention and Health Promotion

- A-4

100